

ANTIDOTE hebdo

aujourd'hui
plus que jamais
il est urgent de
se Syndiquer !



Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 88 / 30 mars 2011

CARRIÈRE B :

La nouvelle carrière B (Nouvel Espace Statutaire) est mise en oeuvre depuis le 01/09/2010 pour les contrôleurs des impôts et du trésor public.



Avec des petits gains immédiats pour de grosses pertes à long terme, la nouvelle carrière, issue d'un protocole de février 2008 que la CGT n'a pas signé, concentrera tous ses effets négatifs sur les nouveaux contrôleurs et met un sérieux frein sur le déroulement de carrière.

Présentation, analyse et revendications de la CGT Finances Publiques sont en ligne sur le site intranet/internet

CARRIÈRE C :

C'est de bonne guerre, surtout une année d'élections professionnelles et quand le grain à moudre se fait rare : les signataires (minoritaires) des accords salariaux de ces dernières années et particulièrement des « accords Jacob » en 2006, mettent en avant, et à leur crédit, l'annonce faite par BAROIN le 10 mars dernier de l'accès au 8ème échelon (indice 430) dans le dernier grade de la catégorie C pour les administratifs à partir de 2012 (elle aussi année électorale...).

Rappelons d'abord que cet accès sera contingenté ! Le su-sucré, c'est pas pour tout le monde, faudra montrer patte blanche.

Rappelons ensuite que le contentieux sur le pouvoir d'achat et l'évolution du point d'indice depuis 10 ans n'est pas réglé, que l'année 2011 sera une nouvelle année blanche pour tous, et que cette année encore, les premiers échelons de la catégorie C se sont retrouvés sous le Smic après la revalorisation de ce dernier (même sans coup de pouce).

Autrement dit, le Smic sert toujours de voiture balai au minimum fonction publique, et l'augmentation de 4 points d'indice accordée à celui-ci lors de la signature des accords en 2006 n'a été qu'un leurre.

75 % des agents avaient été laissés à l'écart de toute mesure indiciaire, et chacun a pu constater que les promotions par tableaux d'avancement sont toujours aussi parcimonieuses.

Ces accords, la CGT ne les a pas signés en 2006, elle ne signerait pas d'avantage aujourd'hui ce qui n'a été qu'un mauvais troc d'avancées minimes pour quelques-uns contre la perte de pouvoir d'achat pour tous

**Avec une mission et des objectifs
le salaire devient superflu...**



À VOTRE SANTÉ

+ 3,5 %, c'est la nouvelle taxe sur les mutuelles décidée par le gouvernement pour 2011. Son but officiel est de contribuer au remboursement de la dette sociale. Avec deux effets pervers :

- mettre en difficulté les mutuelles en les plaçant devant l'alternative d'augmenter les cotisations ou de baisser les prestations.

- entraîner une baisse estimée à 60 millions d'euros du financement de la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire dont bénéficient 4,2 millions de personnes modestes. L'assiette en est une taxe spécifique sur les mutuelles (1,8 milliard en 2009). Son taux est de 5,9% de leur chiffre d'affaire hors taxe. La nouvelle taxe ampute donc mécaniquement l'assiette de la taxe CMU qui ne prend sa part qu'en dernier.

En sept ans, le montant des taxes pesant sur les complémentaires santé a été multiplié par 9, ce qui a fait dire à la MGEN (Education nationale) que « la santé est désormais plus taxée que l'hôtellerie/restauration : la santé deux fois plus taxée que le hamburger ! »

À VOTRE SANTÉ ENCORE

En dehors du secteur médico-social, 9800 emplois ont été supprimés dans les hôpitaux publics en 2009, dont près de 5000 soignants. Le bilan 2010 devrait être pire encore. La Fédération Hospitalière de France souligne que cette évolution « est considérablement aggravée par la politique de convergence conduite par le gouvernement au bénéfice des cliniques privées ».

Aucun établissement, aucun service n'est épargné par ce dogmatisme comptable qui fait fi de l'humain. La direction du CHR de Nantes a présenté en 2008 un plan de 400 suppressions d'emploi, le CHS de Blain a été menacé de fermeture...

Le personnel des urgences du CH de Saint-Nazaire est en grève depuis plusieurs semaines et multiplie les initiatives publiques : une augmentation de 40% des entrées en 10 ans Sans augmentation d'effectif a dégradé énormément la prise en charge des patients.

Direction, sous-préfet, Agence régionale de la Santé n'ont qu'une réponse. En substance c'est : nous n'avons pas de moyens, donc vous devez apprendre à faire des soins de moins bonne qualité...

Toute ressemblance avec la situation à la DGFIP et le discours directorial ne serait pas que pure coïncidence.

Une manifestation de défense de l'hôpital public est prévue le 2 avril à Nantes : 12 h pique-nique devant la clinique Jules Verne, 14h30 rassemblement devant l'Hôtel-Dieu

NON TITULAIRES : LA CGT SIGNE

La CGT a décidé de signer le protocole d'accord sur les non titulaires dans la fonction publique, qui concerne environ 900 000 agents, estimant qu'il ne comporte pas de recul et qu'il permet d'enregistrer des avancées (un véritable dispositif de titularisation, un encadrement du recours aux non titulaires, des droits sociaux pour les agents concernés, l'emploi statutaire réaffirmé comme la norme de l'emploi permanent).

Des insuffisances et des incertitudes demeurent cependant, et il faudra être vigilant dans le contexte de suppressions d'emplois et de RGPP que nous connaissons.

La CGT considère ce protocole comme une étape et un point d'appui pour les futures luttes et mobilisations. Elle sera à l'offensive dans toutes les négociations pour son application et son amélioration.

LA CGT VA TENIR DES PERMANENCES « APPEL DE NOTATION » À NANTES ET SAINT-NAZAIRE: LES LIEUX ET HEURES SERONT COMMUNIQUÉS PAR AFFICHAGE